

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4798**

commune (s) :

objet : Agglomération lyonnaise - Territoires du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Mission pluriannuelle de coloriste/traitement des façades - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4798**

objet : **Agglomération lyonnaise - Territoires du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Mission pluriannuelle de coloriste/traitement des façades - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les quartiers prioritaires inscrits en renouvellement urbain sont majoritairement des grands ensembles dont la qualité urbaine et architecturale de départ était faible. Les opérations de réhabilitation ou de construction de bâtiments qui s'y trouvent sont l'occasion d'obtenir un changement d'image qui est un des éléments pouvant améliorer leur attractivité.

La mission de coloriste/traitement des façades vise à améliorer le traitement extérieur des bâtiments, leur qualité visuelle, leur cohérence entre eux et leur insertion dans le site, la durabilité dans le temps des travaux réalisés.

Elle consiste à :

- identifier les enjeux d'intégration et de traitement esthétique qui devront être mis en œuvre pour les bâtiments concernés,
- concevoir une méthode pédagogique pour orienter le travail des maîtres d'œuvre,
- exercer directement un conseil sur les questions de volumétrie des bâtiments, rapports à l'environnement, traitement des façades, leur coloration, leur traitement ornemental, leur matière.

Elle porte sur plus de 200 opérations annuelles, dont 5 zones d'aménagement concerté (ZAC) et concerne des opérations réalisées par différents maîtres d'ouvrages : bailleurs sociaux, promoteurs privés, communes, etc.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à "l'Agglomération lyonnaise - Territoires du contrat urbain de cohésion sociale - Mission pluriannuelle de coloriste/traitement des façades".

Cette étude fera l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une seule durée ferme de 48 mois avec un montant minimum de 148 000 € HT et maximum de 296 000 € HT pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 8 novembre 2013, a classé les offres et choisi celle de Bernard Martelet pour le marché à bons de commande d'une durée de 48 mois avec un montant minimum de 148 000 € HT, soit 177 600 € TTC, et maximum de 296 000 € HT, soit 355 200 € TTC (TVA 20 %) pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la mission "Agglomération lyonnaise - Territoires du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Mission pluriannuelle de coloriste/traitement des façades" et tous les actes y afférents, avec Bernard Martelet pour un montant minimum de 148 000 € HT, soit 177 600 € TTC et maximum annuel de 296 000 € HT, soit 355 200 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

2° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 617 - fonction 824 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.